Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1985)

**Heft**: 794

Artikel: Cedra : permis d'études à Ollon

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017884

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

**CEDRA** 

## Permis d'études à Ollon

Après tous les épais rapports de la Cedra, quel plaisir de lire les 35 pages de «considérants» du Conseil fédéral qui accompagnent l'autorisation accordée de procéder à des forages à Ollon et ailleurs.

Rappelons que la Cedra (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) avait déposé une requête pour demander l'autorisation d'entreprendre des travaux d'envergure (creusement de galeries et de cavernes) à Ollon, à Oberbauenstock et à Mesocco. Le Conseil fédéral a enregistré les oppositions, puis les critiques formulées par différents offices fédéraux et, finalement, les réponses de la Cedra. Les considérations du Conseil fédéral résument critiques et justifications. Parmi les offices consultés signalons:

- la Commission fédérale pour la sécurité des installations atomiques (CSA) qui n'a pas dit grandchose,
- la Division pour la sécurité des installations nucléaires (DSN) qui, elle, semble s'être penchée sur le problème avec attention et manifeste la plus grande réserve quant aux travaux de la Cedra,
- le sous-groupe des géologues de la Commission d'experts consultés (AGNEB) qui a repris des opinions émises depuis fort longtemps, mais hélas! peu écoutées.

Donc, le Conseil fédéral a décidé. On peut se poser la question: conseillé par qui? Nos sept sages ont décidé, par exemple, que les sondages devaient descendre jusqu'au-dessous de l'anhydrite? Bien! Sagesse des larcs.

Dès le début des considérants, les problèmes de fond sont abordés. Et là, pour ne pas trahir la pensée des auteurs, il faut citer le passage qui porte sur le thème: faut-il exiger la recherche du «meilleur projet possible» ou se contenter d'une «solution répondant aux objectifs de protection fixés par les autorités»? «Le Conseil fédéral estime qu'une analyse, si approfondie soit-elle, des conditions géologiques dans toute la Suisse ne permettrait guère d'affirmer qu'un projet est le meilleur possible. Il convient par ailleurs de souligner que l'on n'est jamais certain d'atteindre les objectifs visés. Même si le site d'un dépôt final est considéré comme satisfaisant, il subsiste un risque imputable à l'imperfection des connaissances humaines. La raison commande de réduire ce facteur dans toute la mesure du possible. On exigera donc le projet le meilleur en fonction des données disponibles. (...)»

Curieux raisonnement. Si une marge d'incertitude demeure liée à tout projet, on peut réduire néanmoins les risques du choix par une étude comparative du maximum de données collectées dans toute la Suisse. Mais le Conseil fédéral conclut au contraire que, puisque l'incertitude peut subsister, il suffit de se contenter des données actuellement disponibles.

En fait, ce qui se cache derrière cette dérobade est très grave. Parce que c'est bien cela que réclament les opposants depuis fort longtemps: qu'un travail sérieux soit entrepris en de nombreux endroits et pas seulement dans trois communes choisies presque par hasard, ou en fonction de leur isolement, ou du voisinage des moyens de transport ou de Dieu sait quoi! Cette demande avait été formulée très tôt par les géologues de l'AGNEB. Elle est reprise par la DSN qui estime que «la démarche ayant permis de passer des 100 emplacements initiaux aux trois sites finalement sélectionnés n'est pas entièrement claire pour le profane». Tiens donc!

Autre point de contestation: le percement de longues galeries prévues, planifiées, dessinées, dans la requête de la Cedra. Tous les offices consultés formulent les plus sérieuses réserves à ce sujet. De simples petits forages pourraient déjà compromettre la sécurité d'un site initialement imperméable. La position de ces galeries ne pourra être déterminée que lorsque la géométrie du site sera bien connue, et non par un simple jeu sur planche à dessin comme la Cedra l'a fait. D'où la proposition de procéder par étapes, mais visiblement les gens de la DSN ne font pas confiance à la Cedra: «Toutefois, pour les opérations essentielles, en particulier lorsqu'il y va de la sécurité d'un dépôt ultérieur, la Cedra devrait être tenue de soumettre un programme détaillé à l'approbation des autorités avant le début de chaque sondage. Une procédure spéciale réglerait l'octroi du permis pour ces opérations.» Quand on se méfie de son cheval, on ne lui laisse pas la bride sur le cou!

On pourrait continuer les citations qui dénotent la méfiance, voire la condamnation des méthodes utilisées par la Cedra. Et reprendre les réponses de cette dernière qui restent sur le plan juridique ou tombent à côté.

Après 30 pages de critiques, l'autorité se contente de limiter les risques en accordant une autorisation partielle. Mais qui surveillera ce travail? Une autorité de surveillance qui heureusement comprendra des gens de la DSN, mais à laquelle ne participeront pas les représentants du canton ou de la commune, qui se voient relégués dans une Commission de surveillance dépourvue de droits, du droit, entre autre, d'aller voir n'importe quand ce qui sort des trous de forage.

Cet accord arrange aussi les affaires des électriciens qui financent la Cedra. Celle-ci avait promis d'exécuter en parallèle les travaux dans les trois sites retenus. Coût des opérations: plusieurs dizaines de millions. On procédera donc par étapes et la première, celle des forages, reviendra à quelques centaines de milliers de francs. Elle permettra de dire que deux sites ne conviennent pas et, par conséquent, que de coûteuse galeries ne doivent pas s'y construire. Même si le Conseil fédéral impose l'étude d'un quatrième site, l'affaire est bonne. Reste le cas de Lucens: et si Vaud se voyait gratifié des deux installations...